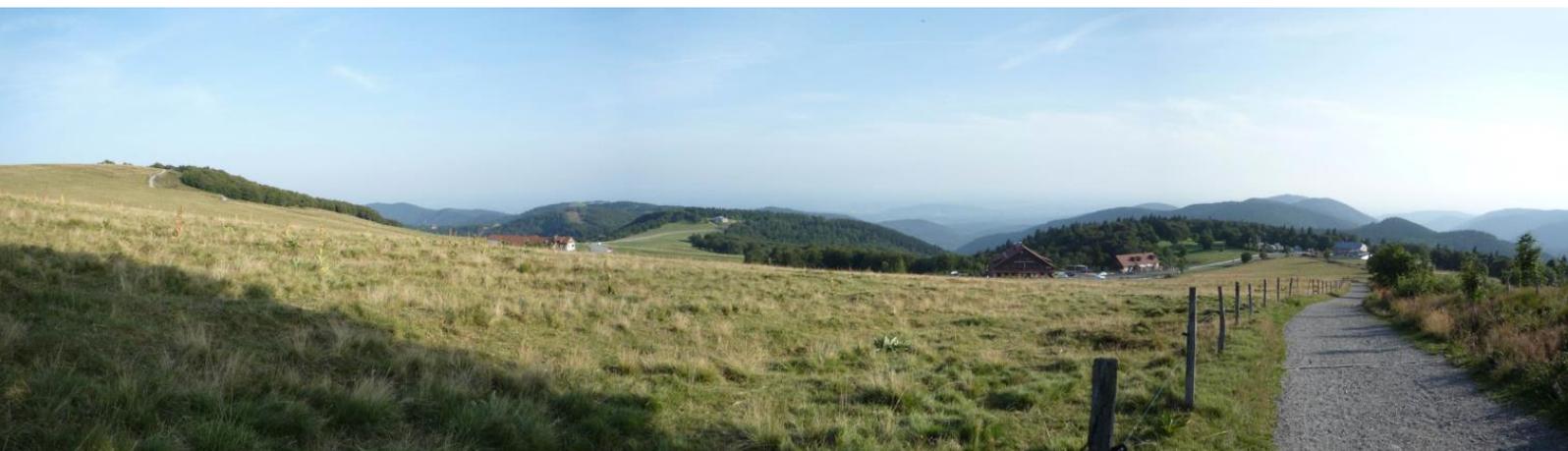




PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE AU SOMMET DU BALLON D'ALSACE

Mise en compatibilité du POS de LEPUIX
avec déclaration de projet

D - Bilan de la concertation préalable



Communauté de communes des Vosges du Sud

Procédure de mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Lepuix avec la déclaration de projet relative à l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au Ballon d'Alsace

Bilan de la concertation

La concertation est une démarche visant à associer la population à une prise de décision publique.

Elle se distingue de **l'enquête publique** par sa temporalité : la concertation intervient avant la prise de décision, l'enquête publique, quant à elle, démarre une fois que le projet est abouti.

Régies par les articles L.121-15-1 à L.121-17 du code de l'environnement, la concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales d'un projet, ainsi que de ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives.

Les modalités de la concertation

Conformément aux **articles R.121-19 à R.121-21 du code de l'environnement**, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé que la période de concertation aurait lieu **du jeudi 5 mars au vendredi 20 mars 2020 inclus**.

La délibération en date du 13 février 2020 a ainsi défini le contenu du dispositif de concertation.

❖ Dossier de concertation

- Mise à disposition du public, en mairie de Lepuix et au siège de la CCVS à Giromagny et l'antenne d'Etueffont ;
- Consultation du même dossier sur le site internet de la CCVS à l'adresse suivante : www.ccvosgesdusud.fr/mise-en-compatibilite-du-pos-commune-de-lepuix.htm;

❖ Observations du public

- **Par voie électronique**, via le formulaire de contact disponible à l'adresse internet mentionnée ci-dessus (rubrique 'nous contacter') ;
- Mise à disposition du public d'un **registre**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Lepuix et des locaux de la CCVS ;
- **Envoi de courriers** à l'attention de M. le Président de la CCVS.

Ces modalités ont fait l'objet de deux avis dans la presse, publiés les 14 février et 29 mai 2020, dans deux journaux locaux « Est Républicain » et « La terre de chez nous » (soit 4 insertions au total).

En effet, en raison de l'épidémie de Covid-19 et conformément à l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020, la procédure de concertation a été suspendue à compter du 12 mars 2020.

Une seconde période de concertation préalable a donc été organisée du mercredi 17 juin au vendredi 26 juin 2020.

Entre temps, le site de la CCVS à Giromagny ayant été fermé au public, le second avis paru dans la presse (le 29 mai dans les deux journaux précités) ne mentionnait plus ce lieu comme pouvant recevoir le public.

Tout au long de cette concertation, les moyens suivants ont également été utilisés :

- ❖ **Un article** sur le projet d'antenne-relais de téléphonie mobile, intitulé « Antenne-relais : au tour du Ballon d'Alsace », a été publié dans deux journaux locaux le 12 juin 2020 :
 - dans « l'Est Républicain » (Territoire de Belfort),
 - dans Vosges matin (Vosges).
- ❖ **Une permanence** de la maîtrise d'œuvre du pylône (SFR) a été organisée à la CCVS à Etueffont le 11 mars 2020 de 14h00 à 17h00.

Le public s'est finalement peu manifesté :

- ❖ **Un courrier** de France Nature Environnement (FNE), adressé au président de la CCVS le 9 mai 2020 ;
- ❖ **Une lettre recommandée** a été adressée à M. le Maire de Lepuix ; courrier émanant du Collectif contre l'implantation de l'antenne-relais de téléphonie mobile au Ballon d'Alsace ;
- ❖ **Les registres** ouverts en mairie et dans les locaux de la CCVS ne comportent aucune intervention ;
- ❖ Pas de public lors des trois heures de permanence de SFR à la CCVS.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il s'avère :

- Que la population a été parfaitement informée sur le projet d'implantation d'une antenne-relais au Ballon d'Alsace et de la nécessité de faire évoluer le POS de Lepuix pour le réaliser.
- Qu'elle a eu la possibilité de s'exprimer largement et à tout moment, soit en se rendant en mairie de Lepuix ou à Etueffont au siège de la CCVS, soit de façon dématérialisée, en envoyant un message via le site internet de la CCVS, soit en écrivant au Président de la CCVS ou au Maire de la commune de Lepuix.
- Que le dossier de mise en compatibilité sera modifié de la façon suivante :
 - Création d'une page de garde présentant le sommaire général du dossier,
 - Ajout dans l'évaluation environnementale concernant des dispositions à prendre pour éviter la propagation d'espèces invasives sur le site, notamment le nettoyage minutieux des engins de chantier ayant travaillé dans une zone contaminée par la présence d'espèces invasives. Il faudra veiller à ne pas ramener sur le site de la terre infectée (Renouée du Japon, Solidages...),
 - Des corrections à apporter concernant les superficies d'espaces boisés classés : le dossier mentionnant tantôt 20m², 25 m² ou 587m², il convient d'être cohérent,
 - Des compléments sur le choix initial du site seront intégrés dans l'évaluation environnementale.

Le présent bilan est rendu public. Il est affiché :

- en mairie de Lepuix,
- à Etueffont, au siège de la CCVS.

Il est également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS).



Belfort, le 09 mai 2020

M. le Président de la CCVS :

26 bis Grande Rue

90170 Etueffont.

OBJET : Projet antenne-relais au Ballon d'Alsace

Monsieur le Président,

Le projet d'installation de l'antenne-relais au Ballon d'Alsace se situe en zone ND du POS de la commune de Lepuix, classée en raison de sa valeur sylvicole et écologique. Le site envisagé pour l'implantation de cette antenne, très boisé, est couvert par une trame EBC « espace boisé à conserver » qui en théorie interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Cette trame EBC soumet également les coupes et abattage d'arbres à déclaration préalable.

Ce classement est jugé incompatible avec l'installation de l'émetteur et la suppression de l'EBC est considérée comme un préalable nécessaire à l'opération. Nous savons, d'ores et déjà, que ces EBC et leur conservation ne sont que des mots sur une feuille de papier et que ces espaces sont détruits « régulièrement et conformément à la loi ». (exemple récent l'EBC au-dessus de la carrière de Lepuix, déboisé sur une douzaine d'hectares pour rien puisque la carrière est maintenant fermée).

Fort de nos expériences, FNE 25-90 est dans son rôle de réclamer le maintien du classement de la parcelle EBC.

Pour ce qui est de l'aspect champs électromagnétique, l'antenne "arrosera" copieusement les skieurs qui évolueront sur la piste de la gentiane et dans une moindre mesure l'ensemble des skieurs et promeneurs des espaces ouverts du Ballon. Difficile de dire combien car on n'a pas la puissance de l'antenne prévue, mais en général les antennes de montagne sont très puissantes pour couvrir le plus loin possible. L'argument avancé est la nécessité d'une bonne connexion pour les auberges et autres installations. Un bon réseau filaire remplit cet office et ne présente pas les inconvénients de l'antenne. Et il se trouve que c'est le propriétaire de la ferme-auberge du Grand Langenberg qui nous a alerté. Il est contre l'installation de cette antenne relais. Il coordonne d'ailleurs localement, côté alsacien, l'action de refus.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Antenne de Belfort : 132 avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT

Tél : 09 54 39 55 51 - 09 51 19 58 80 - E-mail : president90@fne2590.org - contact90@fne2590.org

Association régie par la loi du 01 juillet 1901 - déclarée au J.O le 18 août 1983

Agréée pour la protection de l'environnement le 12 août 2017

De plus, l'avis de concertation préalable a été émis en partie pendant la période de confinement et déjà en temps normal, les habitants des communes ne se déplacent pas beaucoup, alors en période de confinement, vous n'avez pas dû recevoir beaucoup de contribution sur le sujet !

Les antennes-relais nous sont imposées, bien souvent sans tenir compte de l'avis des citoyens et il serait opportun d'**instaurer un moratoire sur le déploiement de la 5G**, afin d'évaluer de façon indépendante ses impacts sur la santé, sur l'environnement, y compris la biodiversité, et sur la consommation d'énergie, et de façon plus générale, **territorialiser une véritable prévention sanitaire environnementale** en établissant des diagnostics locaux santé environnement répertoriant les facteurs d'exposition à des risques d'un bassin de vie, pour réduire ou éradiquer les pollutions (liées aux perturbateurs endocriniens, nanoparticules, métaux lourds, microplastiques, électromagnétisme ...) par un plan d'actions santé environnement guidant les politiques et l'aménagement du territoire menés par les élus locaux afin de mettre fin aux inégalités populationnelles et territoriales d'exposition aux pollutions, notamment électromagnétiques dans le cas présent.

Il nous reste peu de temps devant nous, au lendemain de cette crise sanitaire, ce serait une faute historique et fatale de reproduire les erreurs qui mettent en péril la survie de l'humanité. Notre appel est simple : décideurs publics et privés, osons la coopération au nom du bien commun ! C'est en faisant ce choix que nous pourrions proposer un projet stimulant d'après crise, porteur à la fois d'espérance mais aussi de solutions pérennes nous mettant sur la voie d'un monde vivable.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération.

Gérard GROUBATCH, président de FNE 25-90



Copie : Conseil Départemental 90
Préfecture du Territoire de Belfort

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT

Antenne de Belfort : 132 avenue Jean Jaurès 90000 BELFORT

Tél : 09 54 39 55 51 - 09 51 19 58 80 - E-mail : president90@fne2590.org - contact90@fne2590.org

Association régie par la loi du 01 juillet 1901 - déclarée au J.O le 18 août 1983

Agréée pour la protection de l'environnement le 12 août 2017

**Collectif contre l'implantation de l'antenne-relais
de téléphonie mobile au Ballon d'Alsace**

Ferme Auberge du Grand Langenberg

68290 Sewen

Porte-Parole : Kachelhoffer Lucile

Lettre ouverte

Recommandé AR

M. Roth

Maire de Lepuix

MAIRIE DE LEPUIX

11 rue de l'église

90200 Lepuix

Sewen, le 15/05/2020

Objet : Antennes-relais de téléphonie mobile du Sommet du Ballon d'Alsace

Copie à : **Monsieur Jean-Paul BINDLER Maire de Sewen ,Monsieur Jean-Luc Anderhueber Président de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, Monsieur Albert Gasser (Alsace Nature), Monsieur Gérard Groubatch (France Nature Environnement),Monsieur François Vetter (PIRARTEM Electrosensibles de France), Association Nationale Robin des Toits.**

Monsieur le Maire,

La Mairie de Lepuix projette de signer une autorisation de travaux pour l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile au Ballon d'Alsace, lieu-dit Plain de la Gentiane

Comme vous le savez, **la téléphonie mobile et de son groupe technique - GSM - UMTS ou 3G - WIFI - WIMAX - BLUE TOOTH, DECT, antennes-relais, etc... sont liés à des risques de toxicités sanitaires.**

Ces risques sont détaillés dans le Rapport BIOINITIATIVE, publié en Août 2007 entièrement rédigé chapitre par chapitre, pathologie par pathologie, en tant que confirmation des preuves établies. Les auteurs, sommités scientifiques du domaine, font référence à plus de 1500 travaux publiés sur tous les aspects de la toxicité (voir annexe).

En exemple la publication scientifique *Des abeilles, des oiseaux et des hommes*, écrit en 2007 par Ulrich Warnke (voir annexe) démontre comment la téléphonie mobile et les techniques de communication sans fil perturbent les champs magnétiques et électriques naturels qui sont des conditions essentielles à un grand nombre d'animaux. De ces champs naturels dépendent également de nombreuses fonctions vitales humaines. Cette publication fait référence à plus de 200 études scientifiques dans le domaine.

Là ne s'arrêtent pas les faits de notoriété publique. Ce rapport a été validé par l'Agence Européenne de l'Environnement, puis par le Parlement Européen

En conclusion : les scientifiques ont prouvé la dangerosité de cette technologie, cette toxicité a été approuvée par les instances européennes.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous alerter, suite au projet d'implantation d'une antenne-relais sur la commune de Lepuix au lieu-dit plain de la Gentiane au Ballon d'Alsace.

A notre sens l'implantation de cette antenne-relais engendrera quatre types d'incidences, fortement néfastes pour la santé de l'homme et celle de son l'environnement :

- Une exposition constante aux ondes pour les résidents du Ballon d'Alsace et alentours, les travailleurs, commerçants et agriculteurs
- Une pollution directe par les ondes, mais aussi une pollution visuelle pour les visiteurs du Ballon d'Alsace : enfants, femmes et hommes venus y pratiquer un sport et y trouver un lieu de ressourcement en pleine nature loin de la pollution urbaine.
- Une exposition constante aux ondes pour le bétail et les animaux d'élevage avec des risques de mortalité accrue et une baisse de production. Un risque d'effondrement de la population d'abeilles, directement impactée par la pollution électromagnétique de la téléphonie mobile. L'élevage étant la principale ressource des agriculteurs locaux, c'est là toute une filière économique et alimentaire locale qui est mis en péril et dont nous avons tant besoin actuellement.
- Une perturbation constante pour la faune et la flore du Ballon d'Alsace, riche en espèces locales emblématiques et préservés.

Nous attirons votre attention sur le fait que les accords d'implantations signés par la Mairie de Lepuix engagent la responsabilité personnelle du Maire, seul responsable politique communal. **Vous Maire, n'avez en mains aucune garantie écrite d'innocuité sanitaire. C'est donc en aveugle que vous mettez en danger la santé des habitants de votre commune et celles alentours, des résidents et des visiteurs du Ballon d'Alsace, enfants et adultes venant pratiquer un sport et chercher le ressourcement au contact de la nature.**

En fonction de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de d'arrêter ce projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile.

Notre collectif mettra tout en œuvre pour continuer s'opposer à tous travaux, avec l'assistance active des associations compétentes. Nous croyons utile de vous informer que les médias actifs à Lepuix (L'est Républicain) et à Sewen (L'alsace, DNA) suivent de près notre action.

Dans l'attente de votre décision, croyez, Monsieur le Maire, en nos meilleurs sentiments.

Collectif contre l'implantation de l'antenne-relais de téléphonie mobile au Ballon d'Alsace :

Zwingelstein Lucile – Guide Nature – Sewen

Kachelhoffer Barbara et Lucile –Ferme-auberge du Langenberg – Sewen

Fluhr Damien – Auberge du Langenberg – Sewen

Briswalter Laetitia - Elevage La légende du Loup Noir - Lepuix

M. et Mme Claudel – La Poterie – Ballon d'Alsace

Duecker Eide – Ferme-auberge de la Fennematt –Sewen

Gasser Thomas – Apiculteur– Sewen

M. et Mme Rioual – Villa du Lac –Sewen

Jonathan Koenig – Sewen

P.J. :

. Rapport Bioinitiative, L'essentiel

(rapport complet, en anglais, sur <https://bioinitiative.org/table-of-contents/>)

.Publication d'Ulrich Warnke *Des abeilles, des oiseaux et des hommes* - Résumé

(publication complète sur le site de l'association Robin des toits www.robindestoits.org/attachment/330062/)

. Avis à signataire

. Appel de Fribourg

. Discrédit public de l'OMS

. Compatibilités électromagnétiques, références

. WIFI, WIMAX en Région PACA

Antenne-relais : au tour du Ballon d'Alsace

Pour renforcer l'attractivité touristique du Ballon d'Alsace, une antenne-relais de téléphonie mobile devrait y être installée dans quelques mois. Financé par l'opérateur SFR, le projet est encore en phase de concertation mais provoque déjà quelques remous.

Le projet était prévu pour le troisième trimestre de l'année 2020. À cause du coronavirus, il aura du retard. D'autant plus que l'implantation d'une antenne-relais au Ballon d'Alsace ne peut pas se faire en plein hiver. Rendez-vous en 2021, donc, pour voir l'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile, gérée par l'opérateur SFR, d'une hauteur de 36 mètres.

L'antenne prendra place au lieu-dit « Plain de la Gentiane », en bordure du télésiège de la Petite Gentiane et dissimulée au milieu des arbres. Un choix qui ne doit rien au hasard. « On ne voulait pas que l'opérateur impose un site », explique Jean-Marc Blanc, chargé de mission grands projets à la Direction départementale des territoires (DDT).

Un projet lancé par le Smiba

Une liste de trois sites a donc été soumise aux services de la préfecture, qui a dû choisir un emplacement permettant à la fois une bonne couverture du réseau et une moindre pollution visuelle.

Le site du Plain de la Gentiane a



L'antenne-relais devrait être implantée au milieu des arbres, près de l'arrivée du télésiège de la Petite Gentiane. Photo ER/Michael DESPREZ

été ainsi préféré au Château d'eau et à la Tête des Redoutes. Mais le site en question est classé. Une protection qui doit être supprimée pour permettre la réalisation du projet. Comment ? En engageant une procédure de mise en compatibilité du Plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Lepuix, sous la direction de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), compétente en matière d'urbanisme.

« Ce projet a un double intérêt : d'un côté le développement économique et touristique, de l'autre

la sécurité », argumente le président de la CCVS Jean-Luc Anderrueber. Il s'inscrit donc pleinement dans l'opération « Grand site », qui vise à faire du secteur du Ballon d'Alsace un haut-lieu du tourisme.

L'antenne à côté d'une zone « Natura 2000 »

C'est d'ailleurs le Smiba (Syndicat mixte interdépartemental du Ballon d'Alsace) qui est à l'origine de cette antenne-relais. En 2016, il avait répondu à un appel à projets de « 800 sites mobiles stratégiques » mené par l'État.

Mais le projet inquiète les défenseurs de l'environnement, puisque l'emplacement retenu se situe à la frontière d'une zone « Natura 2000 ». Pour les rassurer, la CCVS assure dans son dossier de concertation que le projet « n'aura aucune incidence significative » sur la faune, la flore ou le sol. Quant aux nuisances et pollutions liées à l'antenne, ils sont jugés « limités ». Des arguments peu audibles pour la frange d'opposants, qui pourra se faire entendre lors des prochaines étapes de concertation.

Rémi FARGE

Un collectif d'opposants s'est déjà formé

Dans le cadre du projet d'implantation au Ballon d'Alsace, un collectif d'opposants s'est constitué

autour de Lucile Kachelhoffer, de la ferme-auberge du Grand Langenberg. On y retrouve plusieurs

auberges du secteur, la poterie ou encore un apiculteur. La plupart sont basés sur Sewen, la commune la plus proche de la future antenne. « Nous avons appris l'existence de ce projet en avril », explique Lucile Kachelhoffer, qui est soutenue par différentes associations comme France Nature, Alsace Nature ou Priartem.

« La 5G n'est pas prévue »

« Aucun dossier n'est un cadeau », tempère le président de la CCVS, qui insiste sur un point : ce projet n'a rien à voir avec celui, avorté, sur la commune de Rievescemont. « L'antenne se situera à 600 mètres à vol d'oiseau de la ferme-auberge, peste encore la porte-parole du collectif. Je vais tout faire pour mobiliser du monde autour de moi. Mais je me sens impuissante ».

« On ne monte pas au Ballon d'Alsace pour faire du streaming. La fibre dans les lieux de séjour, oui, mais il faut laisser leur vocation aux lieux de plein air. Où est le bon sens ? », s'interroge François Vetter, de l'association Priartem, en première ligne dans les combats contre les technologies électromagnétiques.

« Le commissaire enquêteur pourra recueillir leurs doléances », répond la CCVS. Mais comme toujours avec les antennes-relais, la question des ondes est sur la table. « La 5G me fait peur », confesse Lucile Kachelhoffer. « L'antenne se situe quasiment sur la piste de ski. Tous les skieurs vont être impactés », ajoute François Vetter. Du côté de la CCVS et de la DDT, on se veut formel : « La 5G n'est pas prévue ».

R. F.



L'emplacement de la future antenne relais en haut de la piste de la Gentiane au Ballon d'Alsace. Photo ER/Michael DESPREZ